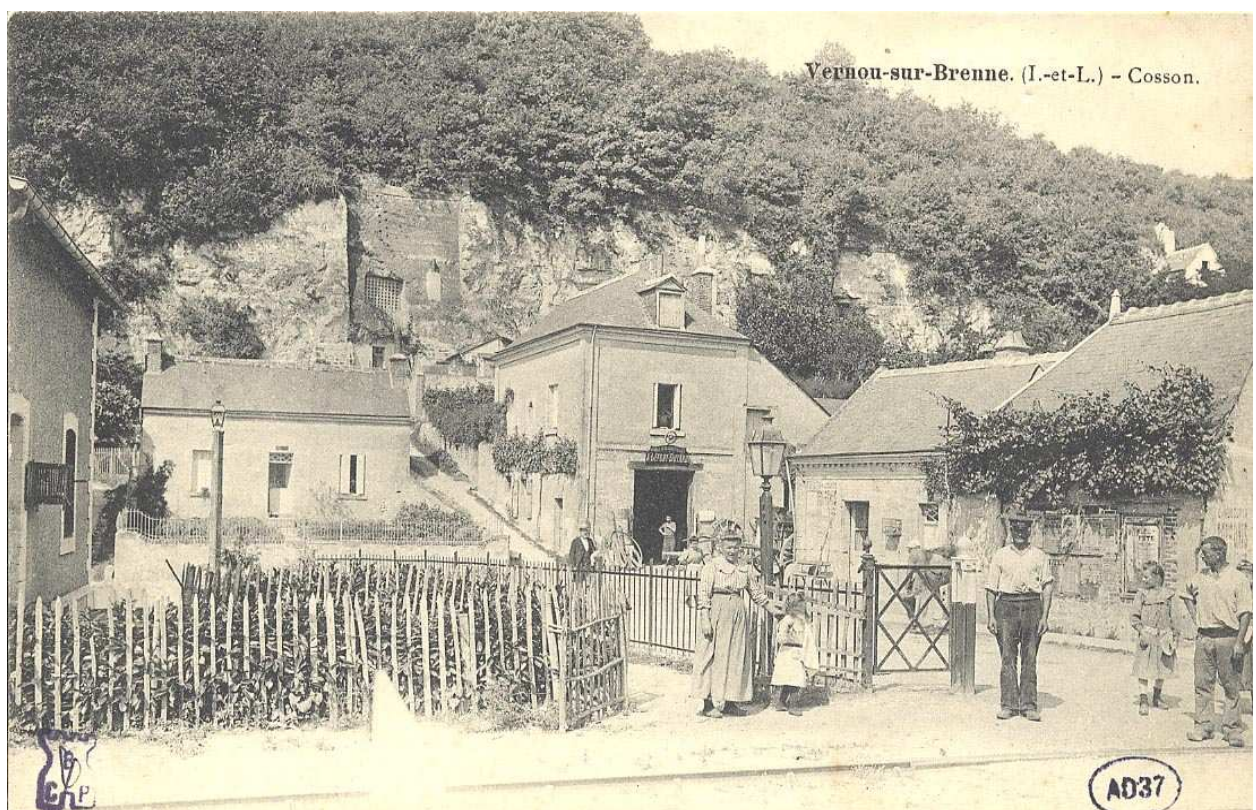


CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

## FONDS DU DOMAINE DE COSSON

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SOUS-SÉRIE 165 J



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

TOURS

2008



CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

Répertoire numérique de la sous-série 165 J

## FONDS DU DOMAINE DE COSSON

par Florian MARIE

suivi et coordonné par Régine MALVEAU, chargée d'études documentaires

sous la direction de

Luc FORLIVESI

conservateur en chef du patrimoine

directeur des Archives départementales d'Indre-et-Loire

Archives départementales

Tours

2008



# INTRODUCTION

**Dates extrêmes :** 1502-1772

Le présent instrument de recherche a pour objectif d'aider le lecteur dans la compréhension du fonds du domaine de Cosson (comm. de Vernou-sur-Brenne), qui, malgré un métrage linéaire modeste, comporte un certain nombre de documents intéressants permettant de combler quelques lacunes historiques.

**Importance matérielle :** 29 articles, 0,50 ml.

**Modalités d'entrée :**

Ce fonds a été donné aux Archives départementales d'Indre et Loire par Monsieur Chappée demeurant au Mans. Avant ce présent classement, il était placé en sous-série 1J sous les cotes 1J 430 à 1J 432. Il est désormais coté en 165 J.

**Historique :**

L'état des propriétaires du fief de Cosson, s'il est relativement lacunaire avant le début du XVI<sup>e</sup> siècle (principalement des copies de pièces anciennes), est nettement documenté par le présent fonds à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Cela peut permettre de faire, à défaut d'un historique précis, un relevé des seigneurs propriétaires de Cosson. Etienne Bridelon est, ainsi, un seigneur révélé par ce fonds. En effet, on trouve dans la copie d'un aveu de 1336 la mention de ce présent seigneur qui rend un aveu à Pierre de Vernou pour le fief de Cosson qu'il possède. D'autres copies mentionnent également Jean D'Athée, seigneur de Cosson, sa femme Perrine et son fils Marc dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Cosson appartient ensuite à la famille Bodin, au moins pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle tout d'abord avec Jean, seigneur de Cosson puis avec Louis, prêtre de l'église Saint-Martin de Tours. On trouve la trace, vers 1575, de Nicolas Motheron et sa femme Isabelle Duperrey, puis d'Alexandre Motheron son fils, marchand de Tours au début du XVII<sup>e</sup> siècle qui obtient Cosson avec ses frère et sœur en héritage de leur père. En 1607, ce dernier vend le fief à Jean Gault, sieur de Boisdénier et maire de la ville de Tours. Emery Gaultier, époux de Renée Gault (vraisemblablement héritière de Jean), acquiert le domaine dans les années 1620. Puis le fief passe aux mains de Charles Voisin, conseiller du roi, c'est ensuite Louise Voisin pour le compte de son mari Pierre Carreau, conseiller du roi, qui vend le domaine à Cézard, marquis de Rozel et sieur de la Frislière<sup>1</sup> et Catherine Duchamp sa femme en 1707. Des documents datés de 1729 à 1735 attestent que Mathieu Alexandre marquis d'Armagnac a également été propriétaire du domaine de Cosson. On sait qu'un certain Duchamp l'acquiert ensuite et qu'après sa mort ses héritiers vendent Cosson en 1771 à Alexandre de Passac chevalier et sieur de Pinchat. Ce domaine de Pinchat est semble-t-il acquis par mariage de ce dernier avec Marie-Anne-

---

1. Il s'agit probablement de la Frillièrre, domaine situé dans la paroisse de Vouvray.

Jacqueline Voulge<sup>2</sup>, fille de Pierre Voulge sieur de Pinchat. La famille semble en rester propriétaire jusqu'en 1789.

S'il permet de mieux détailler l'historique du domaine de Cosson et l'état de ses propriétaires, ce fonds peut également apporter plusieurs axes de recherche notamment sur l'organisation du territoire et des fiefs de Vernou et Vouvray. Enfin, il peut permettre d'étudier le patrimoine de quelques importantes familles tourangelles propriétaires de Cosson.

### **Composition et intérêt du fonds :**

On peut distinguer au moins deux classements du fonds. Un premier, probablement du XVIII<sup>e</sup> siècle utilisant des lettres de l'alphabet pour les grands ensembles et combiné avec des chiffres en toutes lettres pour une numérotation en continu n'a pu être respecté dans l'inventaire qui suit. En effet, il n'a montré, à priori, aucune cohérence par la diversité des documents et l'absence de liens entre la plupart des pièces. En revanche, en ce qui concerne les aveux, un classement visiblement chronologique est perceptible. Cependant nous n'avons pas choisi de le respecter en raison de certaines erreurs de dates commises par l'auteur. Le second classement, celui-ci du XX<sup>e</sup> siècle est attesté par le collage systématique d'étiquettes numérotées sur les documents. Une partie de cette liste détaillée de pièces a été conservée<sup>3</sup>.

Le fonds, daté des XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles comprend pour une large majorité des pièces relatives au domaine de Cosson, mais également quelques autres documents relatifs aux possessions des familles propriétaires du domaine. A ce jour, une seule a été identifiée, c'est le domaine de Pinchat propriété de Pierre Alexandre de Passac, situé dans la paroisse de Vouvray. D'autres pièces ont été rejetées en « varia » à la fin de l'inventaire (châtellenie de Jallanges, domaine de Montcontour, domaines de Barbreuil, Grand Champs, et La Planche).

L'inventaire qui suit, s'appuie en partie sur le plan de classement type réalisé par Charles Samaran en 1928. Il est divisé en trois parties. La première est consacrée au domaine de Cosson et est, elle-même, scindée en quatre sous parties (titres de propriété, droit seigneurial, droit féodal et entretien et gestion du domaine). La seconde traite du domaine de Pinchat, plus particulièrement de l'entretien et de la gestion du domaine. Enfin, une troisième partie nommée « varia » est consacrée aux pièces dont le lien avec le fonds n'a pas été établi.

---

2. Carré de Busserolle, J.-X., *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, t. I-III, Tours, Société Archéologique de Touraine, 1878.

3. Voir la cote 165 J 29 de l'inventaire ci-dessous.

# BIBLIOGRAPHIE

CARRÉ DE BUSSEROLLE, J.-X., *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, Tours, Société Archéologique de Touraine, t. I-III, 1878.

VAGNINI, J.-H., *De Vernadum à Vernou-sur-Brenne sous l'Ancien Régime*, s.l., 1983, 183 p.

## SOURCES COMPLÉMENTAIRES

### Archives départementales d'Indre-et-Loire

- C 736 Assemblée provinciale de la généralité de Tours (1787-1790).
- G 346 Collégiale Saint-Florentin d'Amboise (1491-1789).
- H 536 Dame Jacqueline Vouges veuve de messire Pierre Alexandre de Passac, chevalier, seigneur de Martigny doit, pour 22 chaînées de terres situées aux Nouys en la succursale de Saint-Genouph, 2 sols 9 deniers (1755).
- 10 Fi 270 /10, 42 Cartes postales de Cosson à Vernou-sur-Brenne.
- 1 Q 386 Inventaire et ventes des meubles et effets d'émigrés (1792-an IV).
- 1 Q 554 Liquidation des créances sur les émigrés, déportés, condamnés : dossiers individuels comprenant notamment les réclamations des créanciers et leurs titres de créances, les arrêtés de remboursement (1739-1808).
- 1 Q 589 Dossiers d'instruction des demandes d'indemnités faites par les émigrés, les prêtres, déportés ou leurs héritiers et les héritiers des condamnés (1824-1829).
- 1 Q 851 Mise sous séquestre, administration et mainlevée de séquestre des biens des émigrés (dossiers individuels) (1776-an XII).





# PLAN DE CLASSEMENT

## DOMAINE DE COSSON

Titres de propriété .....	165 J 1
Droit seigneurial .....	165 J 2 – 4
• <i>Assises du fief de Cosson</i> .....	165 J 2-3
• <i>Aveux rendus pour Cosson</i> .....	165 J 4
Droit féodal (aveux) .....	165 J 5 – 9
Entretien et gestion du domaine .....	165 J 10 – 22

## DOMAINE DE PINCHAT

Entretien et gestion du domaine .....	165 J 23 – 24
---------------------------------------	---------------

## VARIA

Châtellenie de Jallanges .....	165 J 25
Domaine de Montcontour .....	165 J 26
Domaines de Barbreuil, Grand Champ, La Planche .....	165 J 27
Procédure .....	165 J 28
Inventaire .....	165 J 29



# RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE



## DOMAINE DE COSSON

### Titres de propriété du domaine

- 165 J 1** Contrats de vente du fief de Cosson : Alexandre MOTHERON, sieur de Cosson, à Jean GAULT, sieur de Boisdénier<sup>4</sup>, maire de la ville de Tours (1607), Louise VOISIN femme et procuratrice de Pierre CARREAU à CÉZARD, marquis de Rozel, et Catherine DUCHAMP sa femme (1707), les héritiers de DUCHAMP, conseiller, à Pierre Alexandre de PASSAC, chevalier seigneur de Pinchat (1771). 1607-1771

### Droit seigneurial

- 165 J 2\*-3** *Assises du fief de Cosson.* 1645-1736

2\* « Cahier »<sup>5</sup> de la tenue des assises de Cosson (1645).

3 Mémoires de ceux qui sont appelés aux assises [XVII<sup>e</sup> siècle-1704], procuration donnée à Charles CARREAU, prêtre curé de Nogent sur Marne<sup>6</sup> pour la tenue des assises (1703), notes pour l'annonce des assises (1702-1735), état des « déboursés » faits pour les assises (1735), état des assignations à comparaître aux assises (1735-1736), procès-verbaux des assises de Cosson (1735-1736).

- 165 J 4** *Aveux rendus pour Cosson* : aveu rendu à l'Hôtel Noble de Vernou et quittance d'aveu correspondante (1543), aveu rendu au roi pour les francs fiefs (1642), procuration pour Charles CARREAU, curé de Vernou pour faire les foi et hommage à l'Hôtel Noble de Vernou à la place de Pierre CARREAU, son père, pour le fief de Cosson (1703), copie d'un aveu de 1336 à Pierre de VERNOU pour l'Hôtel Noble (s.d.). 1543-1703

### Droit féodal (aveux<sup>7</sup>)

- 165 J 5-9** Aveux rendus au fief de Cosson. 1527-1659

4. Fief de Tours.

5. Compte rendu.

6. Dép. Val-de-Marne.

7. Le nombre important d'aveux a nécessité de les répartir en cinq cotes.

### Entretien et gestion du domaine

<b>165 J 10*</b>	Livre des « remembrances » du fief de Cosson.	1575-1627
<b>165 J 11*</b>	Mémoire des personnes possédant des terres, des vignes et des prés dans le fief de Cosson et ceux qui doivent payer le censif.	1617
<b>165 J 12*</b>	Mémoire de la closerie de Vernou et des droits dus pour le fief de Cosson.	1623
<b>165 J 13*</b>	Papier terrier du fief de Cosson inventoriant les bailleurs et les biens qu'ils occupent.	1683
<b>165 J 14*</b>	Inventaire <sup>8</sup> des bailleurs et des rentes qu'ils doivent au fief de Cosson.	XVII <sup>e</sup> s.
<b>165 J 15</b>	État des preuves des bornes et limites du fief de Cosson.	[1735]
<b>165 J 16</b>	Relevé des fiefs de Cosson et de Pinchat <sup>9</sup> pour Monsieur de PASSAC.	1772
<b>165 J 17</b>	Gestion des biens fonciers et des rentes : « papier » de la recette faite pour les devoirs seigneuriaux et féodaux dus à la seigneurie de Cosson (1646), relevés, notes et dépouillements d'un aveu et de papiers terriers [1737-XVIII <sup>e</sup> s.], état des biens situés dans la closerie de La Roche Blanche (XVII <sup>e</sup> s.), états (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s) et extraits (XVIII <sup>e</sup> s.) des déclarations au fief de Cosson, mémoire des bailleurs (XVII <sup>e</sup> s.), état des habitants qui doivent une rente au sieur de Cosson (s.d.), inventaire de rentes <sup>10</sup> (XVII <sup>e</sup> s.), mémoire de deux prés situés à Cosson dépendant de la terre et seigneurie de Jallanges (XVII <sup>e</sup> s.), note comptable du dénombrement de pièces de terres (s.d.).	1646-XVIII <sup>e</sup> s.
<b>165 J 18</b>	Contrats relatifs à la gestion du fief de Cosson ou titres de rentes : baux, contrats de vente, contrats d'acquêt, contrat de cession de biens, contrat d'amortissement, copie d'un contrat de don pour des biens situés au Hallier, au Tabourneau, au Guet des Fontaines, à La Niquetière, à La Poypine, ou situés dans le fief de Cosson ou dans les paroisses de Vernou et de Vouvray.	1502-1653

8. Incomplet.

9. Cette pièce a été placée sous cette cote dans un soucis de cohésion avec l'ensemble des documents relatifs au domaine de Cosson, il convient cependant de s'y référer pour le domaine de Pinchat (voir cote 165 J 23).

10. Incomplet.

- 
- |                    |   |           |
|--------------------|---|-----------|
| <b>165 J 19</b>    | Quittances.   | 1593-1618 |
| <b>165 J 20</b>    | Correspondance entre DUCHAMP, sieur de Cosson et GUIOT, notaire royal, puis entre MARTINEAU, notaire royal et Monsieur de GRAND-MAISON au sujet de déclarations dans le fief de Cosson. | 1737-1760 |
| <b>165 J 21-22</b> | Contentieux.  | 1549-1772 |
- 21 Procédures : entre Alexandre MOTHERON, sieur de Cosson et Pierre VAUGONDY, puis Germain BONNEAU, François GERMAIN, Florentin LECLERC et sa femme au sujet d'une rente foncière sur l'aître de Jousseaulme (1570-1604), entre Jean GAULT, sieur de Cosson et Martin CHERTIER au sujet de la frêche de La Niquetière (1578-1618), entre Jean GAULT et Adrien ANDIASNE au sujet d'une rente à payer pour la frêche du Hallier (1609-1610), entre Jean GAULT et Claude REGNOUL au sujet d'une rente à payer pour la closerie de La Carte (1619), entre Jean GAULT et Auger MARMET, procureur fabricant de Saint-Pierre du Boille à Tours au sujet de rentes [1620], entre Jean-Baptiste JOUANNE et François ESTURGEON portant sur les héritages acquis de René TROUPPEAU (1622-1637).
- 22 Pièces de procédure isolées : procès-verbal entre Alexandre MOTHERON et Silvain BOISQUET et Jean FOURNIER concernant une rente pour une pièce de terre située paroisse de Vernou (1549), exploit de requête pour la saisie sur des quartiers de vigne situés à La Carte (1556), mandement en faveur de Jean GAULT contre François GERMON, René TROUPPEAU, Germain BONNEAU et René GASNIER concernant une rente sur l'aître de Jousseaulme (1619), mandement pour le bail à ferme de biens situés à Cosson hérités par la saisie de la succession d'Urbain MORIER et Barbe BOISQUET sa femme (1637), extrait des registres du conseil privé du roi sur la requête présentée au roi en son conseil (1638), mandement pour Charles VOISIN contre Louis MORIER et Jean CHASTAIGNER, frêcheurs, au sujet de la frêche du Hallier (1646), ordonnances relatives à des saisies féodales au clos de Tabourneau (1646), procès-verbal d'estimation de pièces de vignes de Marie PESCHIN veuve de

Philippe ANCELET d'après un contrat de vente de son défunt mari, pour ce qu'elle doit au seigneur de Cosson (1646), mandement fait à Michel CHEVALIER de reformer son contrat en faveur du sieur de Cosson pour une pièce de terre située au Luat (1648), mandement fait à la veuve de Louis Gervaise pour qu'elle reforme sa déclaration pour des châtaignes de vignes situées dans le fief de Cosson (1648), mandement fait pour interdire de mener du bétail dans les vignes (1666), notes relatives à une procédure [1686], extrait de procès-verbal concernant les biens immeubles de défunt Jean BOUCHER et Catherine CARRÉ sa femme (1688), copie d'un procès-verbal de bornage entre les seigneurs de Vernou et de Cosson de 1474 (XVII<sup>e</sup> s.), procès-verbal<sup>11</sup> (XVII<sup>e</sup> s.), ordonnance en faveur de Jeanne PIAU, veuve de Martin CHAUVIN, fermier, et René FERRON, marchand, au sujet de la dîme à payer pour une pièce de vignes située à Cosson (1771), procès-verbal qui constate l'étendue et fixe les limites du fief de Cosson (1772).

## DOMAINE DE PINCHAT<sup>12</sup>

### Entretien et gestion du domaine

- |                 |  |           |
|-----------------|--|-----------|
| <b>165 J 23</b> | Acquisition de biens fonciers : contrats de vente, d'acquêts, d'échanges, baux, consentis par les propriétaires respectifs de biens fonciers situés au lieu des Glandiers, paroisse de Vouvray, qui sont échus par achat à Pierre Voulge, sieur de Pinchat (1659-1715) et quittances de ces ventes (1715). | 1659-1715 |
| <b>165 J 24</b> | Procédure : état des biens situés à Vouvray saisis à la requête de René de FOUCQUES, sieur de Monceaux, maître chirurgien, sur François DELÉCHENEAU et Marie PILLERAUX (s.d.).   | s.d.      |

---

11. Incomplet.

12. Voir également la cote 165 J 16.

---



## VARIA<sup>13</sup>

### Châtellenie de Jallanges

- 165 J 25** Entretien et gestion du domaine : copie d'un contrat de rente de 1654 pour la terre, seigneurie, et châtellenie de Jallanges entre René PEYRAT et Jean PEYRAT (s.d.). s.d.

### Domaine de Montcontour (Vouvray)

- 165 J 26** Droit féodal : aveu rendu au fief de Moncontour. 1621

### Domaines de Barbreuil<sup>14</sup>, Grand Champ et La Planche

- 165 J 27** Mandements, commandement, ordonnances, arrêt du conseil du roi, quittances relatives au paiement de rentes dues au roi par le sieur de MAISON MAUGIS (domaine de Barbreuil) et les sieurs de PERROCHEL DE MORINVILLE (domaines de Barbreuil, Grand Champ et La Planche). 1699-1758

### Procédure

- 165 J 28** Mandements relatifs à une procédure entre Jacques BOUT, Pierre DUPERAY et P. GASNIER et Marie BESSERON sa femme. 1592, 1593

### Inventaire

- 165 J 29** État incomplet d'un précédent inventaire des pièces du fonds. XX<sup>e</sup> s.

13. Pièces isolées ou n'ayant aucun lien établi avec le fief de Cosson ou l'une des familles propriétaires.

14. Paroisse de Saint-Longis (départ. Sarthe).



# INDEX

Les noms de personnes sont en petite capitale et les noms géographiques en minuscule italique. Les termes utilisés dans le plan de classement ne sont pas repris. Lorsque les communes ne se situent pas en Indre-et-Loire, le nom du département est ajouté entre parenthèses. Les références renvoient aux numéros des articles de 165 J, et celles mentionnant « n. » après le numéro de l'article renvoient aux notes de bas de page.

assises : 2-3  
ANCELET, Philippe : 22  
ANDIASNE, Adrien : 21  
*Barbreuil* (domaine) : 27  
BESSERON, Marie : 28  
bétail : 22  
BOISDENIER, sieur de : 1  
BOISQUET, Barbe : 22  
BOISQUET, Silvain : 22  
BOUCHER, Jean : 22  
BOUT, Jacques : 28  
BONNEAU, Germain : 21-22  
bornage : voir borne et limite  
borne et limite : 15, 22  
CARRÉ, Catherine : 22  
CARREAU, Charles (prêtre) : 3-4  
CARREAU, Pierre : 4  
censif : 11  
CÉZARD : 1  
CHASTAIGNER, Jean (frêcheur) : 22  
CHAUVIN, Martin (fermier) : 22  
CHERTIER, Martin : 21  
CHEVALIER, Michel : 22

COSSON :

seigneur de : 22

sieur de : 17, 20, 22

*Cosson* : 4, 17, 22

assises de : voir assises

domaine de : 16

fief de : 1, 4-9, 10-18, 20, 22

seigneurie de : 17

DELÉCHENEAU, François : 24

devoir seigneurial et féodal : 17

droit : 12

DUCHAMP, Catherine : 1

DUCHAMP : 1

DUCHAMP, sieur de Cosson : 20

DUPÉRAY, Pierre : 28

ESTURGEON, François : 21

étendue : voir borne et limite

FERRON, René (marchand) : 22

FOUCQUES, René de, sieur de Monceaux (maître chirurgien) : 24

FOURNIER, Jean : 22

franc fief : 4

GAULT, Jean, sieur de Boisdenier et de Cosson (maire de Tours) : 1, 21-22

GASNIER, P. : 28

GASNIER, René : 22

GERMAIN, François : 21

GERMON, François : 22

GERVAISE, Louis : 22

*Grand Champ* (domaine) : 27

GRAND MAISON, monsieur de : 20

GUIOT (notaire royal) : 20

*Hôtel Noble* : voir Vernou

*Jallanges* (terre, seigneurie, châellenie) : 17, 25

JOUANNE, Jean-Baptiste : 21

*Jousseaulme*, aître de : 21-22

*La Carte* (closerie) : 21-22

*La Niquetière* : 18, 21  
*La Planche* (domaine) : 27  
*La Poypine* : 18  
*La Roche Blanche* (closerie) : 17  
*Le Guet des Fontaines* : 18  
*Le Hallier* : 18, 21-22  
*Le Luat* : 22  
*Le Tabourneau* (clos) : 18, 22  
*Les Glandiers* (lieu) : 23  
LECLERC, Florentin : 21  
limite : voir borne et limite  
MAISON MAUGIS, sieur de : 27  
MARMET, Auger (procureur fabricant) : 21  
MARTINEAU (notaire royal) : 20  
MONCEAUX, sieur de : voir Foucques, René de  
*Moncontour* (fief) : 26  
MORIER, Louis (frêcheur) : 22  
MORIER, Urbain : 22  
MOTHERON, Alexandre, sieur de Cosson : 1, 21-22  
*Nogent-sur-Marne* (dép. Val-de-Marne) : voir Carreau, Charles  
PASSAC, Pierre Alexandre de, chevalier seigneur de Pinchat : 1  
PASSAC, monsieur de : 16  
PERROCHEL DE MORINVILLE, sieur de : 27  
PESCHIN, Marie : 22  
PEYRAT, Jean : 25  
PEYRAT, René : 25  
PIAU, Jeanne : 22  
PILLERAUX, Marie : 24  
*Pinchat* :  
    sieur de : voir Passac, Voulge  
    fief : 16  
    domaine : 16 n.  
REGNOUL, Claude : 21  
remembrance : 10  
ROZEL, marquis de : 1

saisie féodale : 22

*Saint-Longis* (paroisse, dép. Sarthe) : 27 n.

*Tours* :

fief de : 1 n.

Saint-Pierre du Boille : 21

ville de : 1

TROUPPEAU, René : 21-22

*Val de Marne* (dép.) : 3 n.

VAUGONDY, Pierre : 21

*Vernou* :

Hôtel Noble : 4

paroisse : 18, 22

VERNOU, Pierre de : 4

VERNOU, seigneur de : 22

VOISIN, Charles : 22

VOISIN, Louise : 1

VOULGE, Pierre, sieur de Pinchat : 23

*Vouvray*, paroisse : 18, 23-24